

Nuit du Droit : Paris étend les horaires de ses permanences d'accès au droit

Paris accueille la Nuit du Droit, ce jeudi 4 octobre à l'occasion des 60 ans de la Constitution de la Ve République, et proposera aux Parisiens et Parisiennes de bénéficier gratuitement de consultations juridiques gratuites dans les mairies d'arrondissement et dans les points d'accès au droit de 19h à 22h.

Paris est engagée depuis de nombreuses années dans l'accès au droit. Chaque année, la Ville consacre plus de 2,5 millions d'euros pour financer plusieurs dispositifs pour permettre à tous les Parisiens d'avoir accès au droit.

Ce jeudi 4 octobre, à l'occasion du 60^e anniversaire de la Constitution de la Ve République, la Ville investit la Nuit du Droit pour étendre les horaires d'ouverture de ses dispositifs :

- Les permanences juridiques d'avocats du Barreau de Paris dans les mairies des 3^e, 4^e, 8^e, 12^e, 14^e, 15^e et 18^e arrondissements seront étendues de 19h à 22h ;
- Les points d'accès au droit (PAD), seront exceptionnellement ouverts de 19h à 22h dans le 13^e (33 boulevard Kellerman) et de 19h à 21h dans le 19^e (53 rue Compans).

Les permanences des avocats du Barreau de Paris, dans les mairies d'arrondissements, permettent à tous les Parisiens et parisiennes de bénéficier d'une première consultation juridique gratuite pour faire un point sur toute difficulté juridique ou administration. Quant aux points d'accès au droit (PAD), ils permettent aux habitants d'avoir accès une information de proximité, des consultations gratuites sur les droits et les devoirs, et de bénéficier d'une aide dans les démarches juridiques. Les PAD offrent aux Parisiens la possibilité de rencontrer un avocat du Barreau de Paris, des consultants en accès au droit, des juristes associatifs, des conciliateurs de justice, le défenseur des droits, des représentants du Médiateur de la Ville de Paris ou encore un notaire.

« Cet évènement permettra aux Parisiens et Parisiennes de bénéficier, dans le cadre d'horaires élargis et inédits, de consultations juridiques gratuites sur des sujets de la vie quotidienne. Cette manifestation est l'une des illustrations du partenariat très fort qui nous unit au Barreau de Paris, aux associations partenaires et de mon action en faveur des plus démunis » indique Anne Hidalgo, Maire de Paris.

« Parce qu'elles permettent aux Parisiens et aux Parisiennes de mieux être informés et de mieux les orienter, les permanences gratuites d'accès au droit contribuent à lutter contre les risques d'exclusion » souligne Véronique Levieux, adjointe à la Maire de Paris en charge des ressources humaines, du dialogue social et de la qualité des services publics.

En 2017, 10 531 Parisiens ont été reçus par un avocat en mairie d'arrondissement, et plus de 87 000 personnes se sont rendus dans un PAD.

Contact presse : Antoine Demière / presse@paris.fr / 01 42 76 69 11